

Master en Propriété Industrielle

Par **SedLex**, le **22/02/2010** à **10:38**

Bonjour!

Je suis assez attiré par tout ce qui est propriété des marques. D'ailleurs je pense que c'est une matière d'avenir, puisqu'avec les pays émergents, les copies/imitations vont exploser. De même, je pense que ce soit un métier assez lucratif (ce qui a son importance, ne nous voilons pas la face).

Pourriez-vous me conseiller quant au cursus à suivre?

Merci.

SedLex

Par **neverness**, le **22/02/2010** à **12:15**

Je pense qu'il faut privilégier le droit privé jusqu'à la fin de la licence et puis faire un master en droit privé ou en droit des affaires. En tout cas l'intitulé du master n'est pas aussi important que les matières prises. Le droit de la PI est une branche du droit commercial))) Image not found or type

Par **SedLex**, le **22/02/2010** à **13:42**

Salut,

Merci pour ta réponse.

Tu dis qu'il faut s'orienter plutôt vers le Dt privé.

Par exemple, je dois choisir, l'année prochaine, entre Institutions Administratives et Histoire du Dt. J'imagine donc que j'ai intérêt à prendre institutions administratives, et d'une manière plus générale, les cours tendant plutôt vers le Dt Privé.

Par **neverness**, le **22/02/2010** à **14:15**

Salut,

entre les institutions administratives et l'histoire je dirais que tout dépend de l'histoire. Par exemple si c'est une histoire du droit des obligations (comme c'est dans notre fac en deuxième année), je te conseillerais de choisir plutôt elle parce que les institutions administratives traitent surtout des collectivités locales ce qui est une pure matière de droit public. Si c'est un autre type d'histoire, il faudrait te référer au programme traité, mais en tout cas je pense que les matières choisies en deuxième année n'auront pas une influence énorme sur ton dossier parce qu'en général le choix n'est pas encore très ouvert.

Voilà 

Par **SedLex**, le **22/02/2010** à **14:39**

Salut,

tu as sans doute raison. C'est juste que je commence à avoir marre de l'histoire du droit. En effet c'est déjà le deuxième semestre que nous avons cette matière, et bien que ce soit intéressant du point de vue de la culture générale, je trouve un peu plus de pratique ne nous ferait pas de mal.

effectivement, le choix en deuxième année est assez restreint. Par contre, en troisième année, la composition des semestres est parfaitement libre à ce qu'il semble. Nous verrons bien. Je te remercie cependant ton intérêt.

Cordialement,

SedLex

Par **Yn**, le **22/02/2010** à **15:06**

Ces deux matières n'auront pas d'influence sur ton parcours, c'est à toi de choisir ce que tu préfères. Si tu souhaites faire du droit privé ou des affaires comme moi, les matières importantes sont (jusqu'au S6, pour ma propre expérience) :

- Les contrats (obligations, responsabilité, régime des obligations, contrats spéciaux)
- Les affaires (droit commercial, des sociétés, droit spécial des sociétés)

D'autres matières te serviront également comme le droit fiscal et le droit civil des biens.

Normalement, tu n'as aucune de ces matières en L1, la matière fondamentale de L2 étant les

obligations qui va te servir toute ta vie de juriste. 

Par **SedLex**, le **22/02/2010** à **15:23**

J'attends beaucoup du D^t des obligations. Dt de la Famille, c'est un peu monotone.

Merci pour vos conseils 